



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :
5 décembre 2023

Date affichage avis :
5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Objet :

**TARIFS JARDINS
FAMILIAUX 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Joël TISSIER, Mme Martine MORY, Mme Estelle DRENO.

Excusés : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Xavier TALON), M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Gilles VARIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECOURT), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Béatrice BOUREL (représentée par Mme Nicole COURBET),

Absents : Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY, M. Adrien LE TALLEC .

Secrétaire de séance : M. Christian DOUSPIS

Le Conseil Municipal

Sur présentation de Monsieur TALON,

Vu la délibération du 22/05/2000, adoptant le règlement intérieur des jardins familiaux,

Vu le bureau municipal du 04/12/2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif 2024 à 130 €/an pour la location des parcelles aux jardins familiaux.

Dit que la participation demandée aux locataires sera calculée suivant le barème des quotients familiaux indiqués ci-dessous :

<u>TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>PARTICIPATION LOCATION</u>
> 477,17	40 %
477,18 à 637,24	50 %
637,25 à 795,78	60 %
> 795,78	80 %
Hors Commune	100 %

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20231214-2023-46-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023